



SciencesPo.

L'École de Droit et l'École doctorale de Sciences Po ont le plaisir de vous inviter au prochain séminaire doctoral qui se tiendra autour du thème :

« La tendance universelle à la restriction de la portée de la compétence juridictionnelle de chaque État est-elle compatible avec le droit fondamental d'accès à la justice ? »

Le séminaire sera animé par le

Professeur Diego P. Fernández-Arroyo

Le Professeur [Diego P. Fernández-Arroyo](#) a rejoint l'École de Droit en 2010 Il y enseigne le contentieux international, l'arbitrage et le droit international privé. Il assure la codirection scientifique de la spécialité Global Governance Studies au sein du master Droit économique ainsi que le programme de recherche PILAGG (Private International Law and Global Governance). Le professeur Diego P. Fernández Arroyo a été élu secrétaire général de l'Académie Internationale de Droit Comparé lors de son 19ème congrès qui s'est tenu à Vienne en juillet dernier.

L'apparition de nouvelles règles nationales, internationales et supranationales, ainsi que l'évolution expérimentée par différentes jurisprudences autour du globe, permettent d'extraire une tendance à la restriction de la portée de la compétence juridictionnelle de chaque État (en tant que vraie politique législative), d'un côté, et la montée du droit d'accès à la justice qui est en train de s'ériger en mur porteur de la justice transnationale, d'un autre côté. La politique de limitation, tant convenue qu'unilatérale, du domaine de la compétence juridictionnelle se manifeste essentiellement par l'extension du pouvoir discrétionnaire des juges et par l'atténuation de l'influence des fors exorbitants. En revanche, le droit d'accès à la justice en tant qu'axiome principal suggère la nécessité d'une ouverture afin de permettre aux tribunaux étatiques de trancher des litiges n'ayant qu'un faible lien avec le for, voire aucun lien du tout. La question qui se pose est donc jusqu'à quel point le développement du droit fondamental d'accès à la justice n'est pas contradictoire avec ladite tendance à la restriction de la compétence des tribunaux étatiques.

Jeudi 20 novembre 2014 (12h30-14h30)

Ecole de Droit Sciences Po
13, rue de l'université, 75007 Paris
4^{ème} étage - Salle 410T

[Entrée libre dans la limite des places disponibles](#)